Rapport moral juin 2024 – juin 2025

Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire

---

I. L'organisation de l'Association

Régie par la loi de 1901, l'Association départementale des maires de la Haute-Loire existe depuis 1969 et, suite à l'Assemblée Générale de 2015, a pris le nom d'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire

Affiliée à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF), l'AMF 43 constitue un maillon du réseau de l'AMF créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, véritable force de proposition et de représentation bénéficiant d'une très forte légitimité.

A ce jour, elle rassemble 257 communes, 10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération soit la totalité des communes et des intercommunalités du département. Son Conseil d'Administration, élu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2020, se compose de 30 membres qui représentent la diversité des communes et intercommunalités, les différents secteurs et tendances politiques du département. Ce Conseil d'Administration a élu en son sein 8 membres pour constituer le Bureau composé du Président de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, d'une Secrétaire Générale Adjointe, d'une Trésorière et d'un Trésorier Adjoint.

L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire a pour objet :

- De faciliter aux membres adhérents l'exercice de leurs fonctions,
- D'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes et des intercommunalités, leurs coopérations, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et la population,
- De développer ou susciter des initiatives dans le cadre du développement local,
- D'organiser la représentation des membres à toutes les structures créées ou renouvelées à l'initiative des collectivités locales, des pouvoirs publics ou parapublics,
- De créer entre eux les liens de solidarité et d'amitié indispensables à une action municipale et communautaire féconde,
- De contribuer à la formation et à l'information des élus locaux, leurs collaborateurs pouvant y être associés,
- De développer, si nécessaire, une action d'entraide et de soutien au profit des communes, des intercommunalités et de leurs habitants touchés par des catastrophes ou intempéries.

L'association peut mener des actions en justice, en demande comme en défense, et notamment dans des constitutions de partie civile au titre des préjudices qu'elle subirait personnellement et/ou au soutien de ses membres et de leurs représentants élus.

L'AMF 43 dispose, depuis novembre 2016, de l'agrément, délivré par le Ministère de l'Intérieur, pour dispenser de la formation aux élus locaux. Renouvelé en décembre 2018, puis en mai 2022 pour une durée de 4 ans, cet agrément est la condition sine qua none pour que le financement des frais de formation des élus soit pris en charge par la Caisse des Dépôts et des Consignations dans le cadre du dispositif DIF-élus ou par la collectivité dans le cadre du budget « formations » de celle-ci.

L'association emploie deux salariées :

- Cyrielle ASTIER, Directrice
- Elisabeth PAGES, Secrétaire.

II. Les Assemblées Générales, les Conseils d'administration, les réunions du Bureau

- **14 juin 2024 : Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire à Saint-Paulien**

Après l'exposé des rapports moral et financier durant l'Assemblée Générale ordinaire, s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire pour examiner une proposition de modification des statuts. La proposition de rajouter en statut la mention « *L'association peut mener des actions en justice, en demande comme en défense, et notamment dans des constitutions de partie civile au titre des préjudices qu'elle subirait personnellement et/ou au soutien de ses membres et de leurs représentants élus. »* a été adoptée à l'unanimité.

Lors de ces Assemblées Générales qui se sont déroulées durant la 2ème édition du salon des maires, des présidents d'intercommunalité et des décideurs publics de Haute-Loire, sont intervenus : Marie-Pierre VINCENT, Maire de Saint-Paulien, Bernard SOUVIGNET, Président de l'AMF43, Marie-Agnès PETIT, Présidente du Département et Mathieu DARNAUD, 1er Vice-Président du Sénat.

A noter que compte tenu de la période de réserve électorale, les services de l'Etat n'ont pu être présents.

Cette Assemblée Générale s'est clôturée par la cérémonie de remise des Victoires de l'Investissement Local, en partenariat avec la FRTP Fédération Régionale des travaux publics.

- **14 novembre 2024 : Conseil d'Administration :**

- Présentation de la mutuelle régionale et proposition de partenariat AMF43 / Région pour la diffusion,
- Bilan Assemblée Générale et salon du 14 juin 2024,
- Echanges avec la SAFER concernant l'exonération de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation lors des opérations de substitution par la SAFER (en présence des représentants de la chambre des notaires et de la SAFER),
- Questions diverses : examen du projet d'unité mobile de télémédecine EMIS-Médis, réflexion sur les actions que pourrait mener l'AMF43 face aux mesures présentées dans le projet de loi de finances pour 2025, problème des communes concernant la participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés dans une école dispensant un enseignement de lange régionale, carte scolaire.

- **11 mars 2025 : Conseil d'Administration :**

- Organisation de la 3ème édition du salon de l'AMF43 en partenariat avec la CCI Haute-Loire et préparation de l'Assemblée Générale 2025 de l'AMF43,
- Réflexion sur l'organisation d'une édition du salon en 2026,
- Questions diverses : point sur les finances de l'association, réforme du mode de scrutin des élections municipales pour les communes de moins de 1000 habitants, renouvellement des

membres du CDEN, difficulté pour trouver des volontaires pour effectuer le recensement de la population, problème des communes concernant la participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés dans une école dispensant un enseignement de lange régionale.

III. Réponses aux saisines des adhérents et actions de l'association :

L'AMF43, dont l'une des vocations essentielles est l'assistance aux élus dans le cadre de leur mandat, fait l'objet de nombreuses saisines dans le courant de l'année 2024.
Sur ces questions, essentiellement techniques et juridiques, l'AMF43 travaille en lien avec les services de l'AMF nationale. Les questions soumises à l'Association sont variées et sont le reflet du champ d'action des collectivités altiligériennes : droit de l'urbanisme, voirie communale et chemins ruraux, droit de la commande publique, exercice des pouvoirs de police du maire, dotations et mécanismes financiers, biens de section, statut de l'élu, gestion du domaine public et privé des communes, répartition des frais de scolarité, législation funéraire, procédure des biens sans maître, procédure de mise en sécurité des immeubles, procédure relative aux animaux errants et dangereux, agression des élus, protection fonctionnelle, baux, ZRR/FRR etc.
De même, afin de répondre au mieux aux diverses sollicitations de ses adhérents, l'AMF43 est en contact permanent avec les différents services de l'Etat, du Département et de la Région.

L'AMF 43, représentant l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalité du département, participe à diverses réunions organisées par les services de l'Etat dont celles relatives à : l'accès aux réseaux de communication, la lutte contre les violences, le harcèlement et l'évitement scolaire, l'observatoire de la ruralité, la lutte contre les violences faites aux femmes, la gestion de l'eau et de la sécheresse, l'aide aux victimes, les états-majors de la sécurité, l'ingénierie locale, l'accès aux soins dans le département, le logement, la cohésion des territoires, l'école inclusive, la peste porcine, les tiers-lieux, les feux de forêts, les services aux familles, l'observatoire de la commande publique, la coordination de l'aide alimentaire, France services, les inondations en Haute-Loire d'octobre 2024, etc.

Le 24 mars 2024, Dany JOUFFROY, maire de Vielprat a été victime de menaces et d'une agression verbale dans le cadre de ses fonctions électives. Dès que Madame le Maire a informé l'AMF43 de cette agression, l'association lui a apporté conseil et soutien. Madame le Maire étant intervenue en sa qualité d'élue, sur le fondement de l'article 2-19 du Code de procédure pénale, l'association s'est constituée partie civile dans cette affaire et a été entendue lors de l'audience correctionnelle qui a eu lieu en octobre 2024. Le Secrétaire Général représentait l'AMF43 lors de cette audience et a témoigné à la barre pour réaffirmer qu'il était inadmissible de s'attaquer à des élus qui s'engagent au service des autres et à insister sur le fait que l'association attendait une réponse ferme de la justice.

Suite aux violentes intempéries qui ont frappé la Haute-Loire en octobre 2024, l'AMF43 a mis en place un dispositif pour recenser, coordonner et transmettre les offres des communes et des intercommunalités en moyens matériels et humains afin de contribuer à la solidarité départementale.

Face aux mesures présentées dans le projet de loi de finances pour 2025, une délégation d'élus du Conseil d'Administration de l'AMF43 a rencontré le 4 décembre 2024 Monsieur le Préfet. Dans ce contexte financier et politique, la mobilisation des communes et des intercommunalités étant indispensable, l'association a rédigé une motion intitulée "Projet de loi de finances 2025 : les communes et les intercommunalités de la Haute-Loire refusent d'être des variables d'ajustement du Gouvernement" et a proposé à l'ensemble des communes et des intercommunalités d'adopter ce texte.

Le 10 février 2025, à la demande du Président de l'AMF43, une délégation d'élus composé du Président de l'AMF43, du 1er Vice-Président de l'AMF43, des représentants des maires siégeant au CDEN et des 4 parlementaires ou de leurs représentants ont rencontré Hervé BARILLER, Directeur Académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Loire afin de faire le point sur le

projet de carte scolaire 2025 prévoyant la fermeture de classes dans le 1er degré sur le département. Par communiqué de presse en date du même jour, l'AMF a appelé les membres du CDEN à voter, lors de la réunion du 14 février, contre le projet de carte scolaire 2025.

Le 8 avril 2025, Philippe JOUJON, Maire de Vals-près-Le-Puy a été victime d'une d'agression dans l'exercice de son mandat. Par la voie de son Président et par communiqué de presse, l'AMF43 lui a apporté son soutien et a condamné de tels actes.

Notre association a eu récemment connaissance de la suppression des boites aux lettres de La Poste dans les communes. L'AMF43 suit cela avec vigilance et souhaite que les services soient assurés comme auparavant.

IV. Les réunions d'information/formations :

- 1 octobre 2024 : réunion d'information en partenariat l'association Justice et Partage (présentation des dispositifs à destination des élus et des administrés).

- 12 décembre 2024 : conférence « le notaire et les collectivités locales » en partenariat avec la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne.

- 14 janvier 2025 : formation « gestion des incivilités » par la Gendarmerie Nationale.

- 19 et 25 février 2025 : présentation du Centre Opérationnel Départemental, session d'information sur la gestion des crises à destination des élus, DGS, secrétaires de mairies, responsables des services techniques proposée par la Préfecture de Haute-Loire en collaboration avec l'AMF43.

- 26 février 2025 : réunion d'information à destination des élus, DGS, secrétaires de mairie, agents sur le thème « Le rôle de l'élu face au risque incendie » en partenariat avec les Communes Forestières de Haute-Loire et collaboration avec le SDIS43, la DDT43 et l'ONF.

- 5 mars 2025 : réunion d'information à destination des élus, DGS, secrétaires de mairie, agents sur le thème « Élaboration du budget et loi de finances 2025 » par Julie Marcoff (La Banque Postale) (en collaboration avec Mairie 2000).

- 6 et 13 mars 2025 : formation des élus « le paysage, l'élu(e) et le projet local » dispensée par le CAUE Haute-Loire. Formation portée au niveau national par la fédération nationale des CAUE et l'AMF.

- 21 mars 2025 : formation « gestion des incivilités » par la Gendarmerie Nationale.

- 20 mai 2025 : Visite de l'écopole tri et valorisation des déchets ALTRIOM à Polignac en partenariat avec CITEO et Mairie 2000.

Au total du 14 juin 2024 au 6 juin 2025 : 204 participants ont pu suivre les réunions d'information et formations organisées par l'AMF43.

A venir :

- 17 juin 2025 : formation « gestion des incivilités » par la Gendarmerie Nationale.

- 20 juin 2025 : une session de formation des élus sur le thème « les biens de section » par Maître Chloé MAISONNEUVE et Maître Philippe GATIGNOL avocats spécialisés.

- Septembre 2025 : réunion d'information avec la Chambre interdépartementale des Notaires d'Auvergne.

V. Les déplacements des élus et manifestations

- Le 14 juin 2024 : 2ème édition du Salon des Maires, des Présidents d'intercommunalité, et des décideurs publics Haute-Loire : près de 1000 visiteurs, 99 exposants.

- Congres AMF du 19 au 21 novembre 2024 : une délégation de 78 participants de la Haute-Loire a assisté au 106ème Congrès des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité Porte de Versailles à Paris. Lors de ce congrès, les élus du département ont participé le 19 novembre à la soirée des maires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le 20 novembre ont été reçus par les députés pour un cocktail dînatoire et une visite de l'Assemblée Nationale.

  A venir :

  - Du 18 au 20 novembre 2025 : le 107ème Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, Porte de Versailles à Paris.

VI. Représentation des élus:

En qualité d'association représentative des élus altiligériens, l'AMF43 propose les nominations de représentants au sein de nombreuses instances départementales, régionales, nationales etc.

Au total, depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux et communautaires, l'AMF43 a désigné des représentants des communes et des intercommunalités au sein de 61 instances départementales, 7 régionales, 16 nationales (10 commissions et 6 groupes de travail de l'AMF nationale) etc.

VII. Moyens de communication :

- Le site internet www.amf43.fr comprenant de nombreuses rubriques : actualités, annuaires des élus du département, supports de formation etc… Figurent sur ce site tous les documents et informations pouvant faciliter l'exercice d'un mandat,

- L'annuaire des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire édité à chaque début de mandat,

- En fonction de l'actualité, des newsletters sont très régulièrement envoyées à toutes les communes et intercommunalités de Haute-Loire. Une newsletter mensuelle récapitule toutes actions et manifestations de l'association qui se sont déroulées au cours du mois, diffuse toutes les données indispensables aux communes et intercommunalités et relaye les informations utiles,

- Les réseaux sociaux : la page Facebook et le compte X (anciennement Twitter) de l'association permettent également aux élus et aux citoyens de suivre l'actualité de l'association ainsi que d'avoir connaissance de certaines informations.

VIII. Les partenariats et conventions :

- Avec le Département de la Haute-Loire : Le Département de la Haute-Loire apporte une aide précieuse à l'Association des Maires de la Haute-Loire, tant d'un point de vue

financier (attribution d'une subvention), que matériel (mise à disposition des locaux et de fournitures). L'AMF 43 remercie la Présidente du Département et les Conseillers Départementaux.

- Avec l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, l'AMF43 a signé une convention le 16 juin 2023. Cette convention constitue le cadre définissant les relations de partenariat entre l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire et l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de Haute-Loire pour les missions de conseil et d'information apportées aux collectivités membres de l'Agence.

- Avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) : L'Association des Maires de la Haute-Loire a renouvelé son soutien financier au CDAD à hauteur de 500 €.

- Avec le Parquet du Puy-en-Velay : l'AMF43 a signé un « protocole de signalement et de suivi des dossiers concernant les élus municipaux avec le Parquet du Puy-en-Velay » (signé le 14 mai 2021 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction).

- Avec l'Agence Départementale de l'Information sur le logement Loire- Haute-Loire (ADIL) : L'AMF 43 est devenue membre de cette association (cotisation annuelle de 500€) pour offrir aux habitants des territoires un service juridique sur des questions liées au logement, mais aussi bénéficier de l'expertise de l'ADIL sur des sujets parfois difficiles à appréhender pour les élus.

- Avec l'Association des Anciens Maires et Adjoints de la Haute-Loire : Cette association réunit les anciens maires et adjoints Altiligériens. L'AMF 43 apporte un soutien administratif à l'activité de cette association notamment pour la demande des diplômes d'honorariat auprès de la Préfecture.

- Avec Orange, le Département et l'Association des Maires ruraux : « la charte qualité réseau dans le but d'améliorer l'entretien et la maintenance préventive de son réseau de téléphonie fixe et de faciliter la qualité d'échanges pour répondre au mieux et le plus rapidement possible aux problèmes des clients d'Orange et des autres opérateurs » (signée le 30 décembre 2016 et reconduite tacitement par période d'une année).

- Avec Orange, « la charte élagage » pour renforcer l'élagage à proximité des réseaux aériens et ainsi améliorer la qualité des services de communication en zone rurale » (signée le 10 mai 2023 pour une période de 1 an reconductible).

- Avec Orange, et l'Association des Maires ruraux : la convention « challenge collect' mobile 43' » pour inviter les communes du département à participer à la collecte des mobiles usagers en vue de les reconditionner ou recycler (édition 2023 du 19 mai 2023 au 30 juin 2023, édition 2024 : 1er avril au 24 novembre 2024)

- Avec ENEDIS, renouvellement de la convention annuelle de partenariat initialement signée en 2019 et depuis renouvelée chaque année à l'occasion du Congrès des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité.

- Avec le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Loire, l'AMF 43 a signé une convention de partenariat qui est la déclinaison du dispositif national ayant notamment pour objets : revitalisation des relations élus-Gendarmerie, l'invitation des élus aux différentes cérémonies aux inspections, mise en œuvre de l'application « gend'élus » créée avec l'AMF d'un dispositif de consultation et d'amélioration du service, continuité des formations « gestions des incivilités », mise à disposition de l' outil de diagnostic sur la cybersécurité développé avec l'AMF, mise en œuvre du « pack sécurité » etc… (signée initialement le 9 décembre 2021, renouvelée le 11 décembre 2023 pour une durée de 2 ans).

- Avec la Préfecture et les acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, l'AMF 43 a signé le 18 novembre 2022 le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

- Avec la Fédération des Buralistes de la Haute-Loire, l'AMF43 a signé une convention s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat national engagé en 2018 entre la profession des buralistes et l'AMF. Cette convention a notamment pour objet le développement d'actions en faveur de la proximité, afin de faciliter le quotidien des usagers avec l'objectif de développer et de mieux communiquer autour de certains services utiles aux habitants, services que les buralistes peuvent assurer grâce à ce maillage. (signée le 28 novembre 2022 pour une durée de 2 ans).

- Avec la Préfecture et la Direction départementale des finances publiques, l'AMF43 a signé la « charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques ». L'objectif est de renforcer la présence des finances publiques sur le territoire et d'élargir l'offre de services de proximité à destination des usagers, entreprises et collectivités locales. (signée le 16 mars 2023).

- Avec la Préfecture et les acteurs de la Sécurité Routière, l'AMF43 a cosigné le 20 mars 2023 le Document général d'orientations de la sécurité routière 2023-2027. (Document qui est un outil de programmation des actions à mener en termes de sécurité routière sur 5 ans, c'est un levier de mobilisation locale pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accidents).

- Avec la Préfecture, le procureur de la République et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la politique nationale de l'aide aux victimes a consigné le 30 janvier 2024 le schéma départemental d'aide aux victimes. (Ce document a pour but de déployer, à l'échelon local, la politique nationale de l'aide aux victimes, en définissant une stratégie territoriale en la matière.)

- Avec FONPEL (régime de retraite supplémentaire des élus créé par l'AMF), l'AMF43 a signé le 16 juin 2023 une convention de partenariat ayant pour objectif d'informer et de sensibiliser les collectivités locales et leurs élus sur les thèmes et problématiques liés à la retraite supplémentaire des élus locaux et sur le rôle de Fonpel en la matière.

- Avec l'URSSAF Auvergne et le CPTSTI Auvergne-Rhône-Alpes (Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants), l'AMF43 a signé le 11 avril 2025 un partenariat (pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction) un partenariat ayant pour objectif final de mieux accompagner les usagers de l4URSSAF notamment les travailleurs indépendants et les entreprises en difficulté.

- Avec la Direction Départementale des Finances Publiques, l'AMF43 a signé le 9 avril 2025 une convention de partenariat 2025-2027 ayant pour objet le partage d'expertises en matière de finances publiques locales et la mise en œuvre d'actions communes à destination des élus et secrétaires de mairie.

- Avec GROUPAMA, partenariat signé le 6 juin 2025 dans le but d'organiser des sessions d'information à destination des collectivités)

- Autres partenariats : L'AMF 43 adhère également à l'IRMa (Institut des Risques Majeurs de Grenoble), le Comité pour l'Insertion Professionnelle (CIPRO43) et à l'Agence Haute-Loire Attractivité.